

Q. [87] Je vais vous référer cette fois-ci à la pièce B-0062 qui est le document Gazifère-16, Document 8 à la page 2. Gazifère indique que :

[...] dès 2006, [elle] s'est assurée que les achats et prochains livrables d'importance, notamment les achats reliés aux technologies de l'information, contribuent dorénavant à la généralisation de l'usage du français à tous les niveaux de l'entreprise.

Gazifère indique aussi que :

En 2010, lors du renouvellement du mécanisme incitatif de Gazifère, l'analyse de sa situation linguistique de l'entreprise n'avait pas encore été examinée à l'Office. Gazifère n'était donc pas en mesure de déterminer si elle serait dans l'obligation d'adopter un programme de francisation ni d'évaluer l'ampleur ni les coûts reliés à la francisation de ses activités.

Est-ce que la Régie a raison de penser qu'à partir de deux mille six (2006), Gazifère estimait qu'elle

aurait éventuellement l'obligation de franciser ses opérations, considérant qu'elle s'était assurée que les prochains achats d'importance contribuaient à l'usage du français?

11 h 45

Mr. JAMIE LEBLANC :

A. Yes. From two thousand six (2006) onward, we were aware that there would possibly be some things to do. In particular, we thought the systems, they would have to be francisés. So, therefore, we started to take measures during that time to make sure that we didn't get to a point where the Office said: « You must do a project. » that we would have to then replace those systems. So, what we were doing during that time is making sure that as systems were replaced, we updated them to make sure that they were available in French to avoid the costs that might be involved in modifying those systems.

Q. [88] Puis en deux mille dix (2010), est-ce qu'il existait une possibilité que Gazifère ne soit pas obligée de réaliser un programme de francisation?

A. The possibility was there, but we had no real indication of the level, or understanding of the level, or the amount. You know, we had no real

understanding of the size of the project. It could have been that the Office would have come back and said: « You know, we've come to your office, we see the work, everyone works day-to-day in French, there's no significant number of things that have to be done. » Or they could have come with something completely different. So, we really had no idea how big or if there would be a project necessary.

Mme LISE MAUVIEL :

R. Si je peux ajouter aussi, dans la possibilité qu'on n'était pas obligé peut-être de mettre un programme de francisation en place, il ne faut pas oublier la circonstance, le contexte dans lequel on travaille ou on évolue. On est associé avec une firme à l'extérieur du Québec, donc, c'est certain que pour certains éléments, le programme de francisation n'exige pas qu'on francise tous tous tous les outils, parce qu'on vit dans un contexte particulier. Donc, en deux mille dix (2010), ce n'était pas ferme et certain qu'on - dans nos têtes - qu'on était obligé de mettre en place un programme de francisation, un peu à cause de ce contexte-là.

Mr. JAMIE LEBLANC :

A. Yes, there are allowances. The Office does provide allowances if you work with companies outside of Quebec, or you have, like we do, have English customers. They obviously allow you to conduct your business with English customers, with English firms, to complete work. So, it was not unreasonable for us to think that because we do operate on a daily basis in French, that there were no significant issues that would have to be addressed. It was not until we got the report back from the auditor, for lack of a better word, that we understood the magnitude of the project.

Q. [89] Donc, j'ai bien compris de votre réponse que Gazifère n'était pas certaine si elle serait obligée de réaliser le programme de francisation ou non, eu égard à certaines circonstances. Mais est-ce que Gazifère s'appuyait sur une certaine base légale ou réglementaire pour évaluer qu'il y aurait peut-être une absence d'obligation de passer au programme de francisation?

A. I was not there, but to the best of my knowledge, no opinion was sought or given.

I might just add a little thing. Because the Office came with... and we gave them an indication of our level of generalization of French

in two thousand six (2006) and we got no questions back, no responses back, no indication that there were particular issues, we had no reason to think that there was a significant issue. It was not until after the mechanism, the current mechanism was in place that we became aware that there were some preoccupations on behalf of the Office.

Q. [90] Je vous réfère à la pièce B-0-155, qui est Gazifère 23, document 3, à la page 2. Plus précisément à la réponse 1.2. on peut lire que :

D'ici la fin de l'année deux mille douze (2012), tel que prévu à son programme de francisation et en synchronisme avec les activités de mise à niveau d'Enbridge, Gazifère devra procéder à la traduction d'une douzaine de politiques reliées à l'emploi, de deux formations générales destinées à l'ensemble des employés, ainsi que de différents outils de communication internes reliés à ses activités. Gazifère estime à six mille dollars (6000 \$) les frais qui seront encourus d'ici la fin de l'année deux mille douze (2012).

Je vais vous référer également à la pièce B-0112
qui est Gazifère-23, Document 1, à la page 34,

Gazifère indique que :

Il n'en demeure pas moins qu'une estimation de coûts que Gazifère effectue aujourd'hui ne serait pas officiellement supportée par un programme de francisation approuvé par l'Office. Toutefois, à titre d'information et en se basant sur son programme tel que déposé à l'Office, veuillez trouver ci-dessus une estimation des coûts qui seront encourus dans le cadre de son programme de francisation pour les postes que Gazifère est présentement en mesure d'estimer. Il est possible que certains coûts soient encourus d'ici la fin de l'année témoin 2012, toutefois, la majorité de ceux-ci seront encourus durant les années témoins 2013 et 2014. Advenant le cas où certains coûts soient encourus en 2012, ceux-ci seront versés dans le compte de frais reportés portant

rémunération en janvier 2013.

Pouvez-vous expliquer le traitement comptable des coûts qui vont être encourus d'ici la fin deux mille douze (2012)? Par exemple, de quelle façon, Gazifère prévoit comptabiliser les coûts à encourir?

Mme LISE MAUVIEL :

- R. Quand on a répondu à la demande de renseignements à la pièce GI-23, Document 1, la première demande de renseignements, à ce moment-là, on était vraiment pas certain encore de l'ampleur des coûts qu'on était pour encourir en deux mille douze (2012) et, par prudence, on a voulu aviser la Régie que s'il y a des gros montants qu'on doit encourir en deux mille douze (2012), on voulait avoir l'opportunité de le faire tomber, de le faire verser dans le compte de frais reportés en janvier deux mille treize (2013). Mais considérant qu'on prévoit qu'encourir six mille dollars (6000 \$), on est prêt à laisser tomber ça en deux mille douze (2012) et laisser faire de faire verser ça dans le compte de frais reportés en deux mille treize (2013).
- Q. [91] Donc, si je comprends bien, ils vont être comptabilisés comme charges de l'année en deux mille douze (2012)?

R. Effectivement.

Q. [92] Puis pourquoi ces coûts de deux mille douze (2012) devraient-ils être comptabilisés dans le nouveau CFR demandé par Gazifère?

R. Non.

Q. [93] Parfait. Je vais vous référer à la pièce Gazifère-23, Document 1, aux pages 34 et 35, au deuxième paragraphe. La cote Régie, c'est le B-0112. Donc, Gazière indique que :

Toute traduction de documents et de formations techniques devra être révisée et validée par le service d'ingénierie d'Enbridge. Cette étape est cruciale puisque tout travail technique effectué par les employés de Gazifère touche à la fois la sécurité des employés, des clients et du grand public. Pour le moment, les coûts uniquement reliés à la validation des traductions techniques sont estimés grossièrement à 50 % du coût total de leur traduction. Gazifère ne peut être certaine de ce coût jusqu'à ce qu'une traduction soit effectivement validée.

Plus loin, il mentionné également, bon,

relativement aux activités des opérations, on voit que la traduction, on voit un montant de cent vingt-cinq mille dollars (125 000 \$) pour la traduction, un montant de soixante-deux mille cinq cents (62 500 \$) pour la validation de la traduction, soit cinquante pour cent (50 %) de la traduction, et un montant de francisation des outils de deux mille cinq cents dollars (2500 \$). En ce qui concerne les coûts prévus pour la validation de la traduction qui sont estimés environ à cinquante pour cent (50 %) du coût total de la traduction, pouvez-vous expliquer de quelle façon ces coûts vont être engagés par Enbridge? Est-ce que, par exemple, c'est une ressource interne ou une ressource externe?

11 h 54

Mr. JAMIE LEBLANC :

- A. We haven't determined exactly how we're going to do that validation yet. We had some ideas, there are employees at Enbridge, or former employees, retired, with a lot of experience at Enbridge, that we have been looking at potentially using to be able to validate that information. But we haven't come to an agreement with... or figured out if that will suffice or not. So, it will either be someone

from Enbridge who is capable of doing it or it will be someone from Enbridge engineering in conjunction with a consultant, together, that will do that validation.

Q. [94] Toujours à la même pièce, mais cette fois-ci à la page 33, on peut lire que les montants qui seront investis par Gazifère dans le cadre de son programme de francisation correspondent à des coûts supplémentaires que Gazifère doit encourir au-delà de ses opérations courantes et normales. Dans un contexte d'affaire où Gazifère a l'obligation légale de franciser ses opérations, et qu'elle est au courant de la demande de l'Office de la langue française depuis au moins deux mille six (2006), pouvez-vous expliquer en quoi les coûts reliés à la francisation ne font pas partie des opérations courantes et normales de Gazifère et n'ont pas été pris en compte dans l'établissement de son revenu requis?

Mme LISE MAUVIEL :

R. Bien, à titre d'information, dans la formule, actuellement, de façon courante, Gazifère dépense à peu près quinze mille dollars (15 000 \$) par année pour faire la traduction de documents, soit du français à l'anglais ou de l'anglais au français.

Puis, ça, je parle de la publicité ou parfois des décisions de la Régie. Donc, la dépense, de façon générale, courante, de Gazifère, par rapport à de la traduction, on parle de quinze mille dollars (15 000 \$). Ça fait que c'est loin, et de loin, chiffre qui se présente devant nous pour se franciser suite aux exigences de l'Office.

Maintenant, comme on a précisé tantôt, ce n'est pas parce qu'on voulait éviter de parler de la francisation lorsqu'on a fait le renouvellement du mécanisme incitatif, c'est juste qu'on était tellement dans un mode... une incertitude par rapport à ça, l'Office ne nous était pas revenue du tout suite à notre inscription originale en deux mille six (2006), donc, selon nous, ça aurait été comme prématuré d'annoncer ça lors du renouvellement du mécanisme incitatif parce que le programme... l'Office ne nous avait même pas demandé à ce moment-là de déposer un programme encore, on était juste inscrit à l'Office à ce moment-là quand on a fait le renouvellement du mécanisme incitatif. Donc, ça aurait été comme totalement prématuré d'inclure quoi que ce soit dans les revenus requis de base pour tenir compte d'un programme de francisation.

Maintenant, ce qu'il faut comprendre aussi dans ce compte-là, ce qui va être encouru, qu'est-ce qui va être comptabilisé dans le compte du programme de francisation, ce sont des traductions de documents ou d'outils immédiates, qui existent présentement. Puis une fois que la traduction est faite, je n'ai pas une deuxième traduction à faire. Ça fait que c'est vraiment de la traduction instantanée. C'est pour ça qu'on dit que c'est des coûts qui sont très spécifiques, faciles à identifier, pendant les 24 prochains mois. Puis ces coûts-là, étant donné qu'on traduit très peu de documents au courant d'une année, c'est certain qu'ils ne font pas partie de la formule comme c'est là. Cette traduction-là, on n'en a pas parlé ici de comment on va liquider ce compte-là dans le futur, mais cette traduction-là a des avantages à plus long terme. Donc, quand on va liquider ce compte-là, on ne le liquidera pas 100% dans l'année suivante. C'est une traduction, c'est beaucoup de formation, on parle de beaucoup de formation, on parle de beaucoup de documents, on parle d'un outil lié aux ressources humaines pour la paie. C'est des choses qui ont une valeur à plus long terme, une fois qu'elles vont être traduites. Donc, ça, ça va

être liquidé sur plusieurs années le montant qu'on va accumuler dans ce compte-là. Et ce ne sont réellement pas des dépenses courantes, c'est vraiment ponctuel à cet événement ponctuel là.

Mr. JAMIE LEBLANC :

- A. Just maybe to give an example of what Lise is talking about, the manuals that we're talking about translating that help us to manage and construct our system, we see them as part of our system. They're capital in nature, we don't use them one day and then throw them away next year, they're going to last for a long time. So, we see them as part of our plant in the ground of our assets. So, we would not ask to recover them all in one year, they would be capitalized and amortized like other assets. That's what we're trying to say. So, the annual impact is not the total value of the list that we have here.

LA PRÉSIDENTE :

Juste pour votre information, Maître Cardinal, on va terminer avec le programme de francisation, ensuite on va prendre la pause lunch.

Me AMÉLIE CARDINAL :

Parfait, aucun problème. Donc, il va me rester, je crois, deux séries de questions. Une série de

questions, ça va être rapide.

12 h 01

Q. [95] Parfait. Donc est-ce que, par rapport à ce que vous venez juste de nous mentionner, est-ce que vous, est-ce que Gazifère indique que c'est équivalent à un investissement, parce que je crois qu'on avait compris que les investissements de moins de quatre cent cinquante mille dollars (450 000 \$) sont déjà inclus à la formule.

R. C'est pas l'équivalent à un investissement mais même si c'était peut-être l'équivalent je pense qu'on va taper le quatre cent cinquante mille (450 000 \$) de toute façon.

Q. [96] Et ça va être sur un an ou sur plus d'un an?

R. Le programme de francisation va, va être mis en place et les coûts vont être encourus sur une période de deux ans.

Q. [97] Parfait. Puis est-ce que le fait qu'un coût ne soit pas prévu dans le budget fait en sorte qu'automatiquement Gazifère considère que ça ne fait pas partie des opérations courantes et normales de l'entreprise?

R. Dans le fin fond, ce projet-là, c'est, ça rencontrerait les critères d'un facteur Z.

Q. [98] O.K. Puis est-ce qu'il y a des actions...

R. Il faut aussi...

Q. [99] Pardon.

R. Juste pour répondre vraiment à votre question, ça ne veut pas dire que si ce n'est pas inclus dans la formule ça ne fait pas partie des opérations courantes. Ce n'est pas, ce n'est pas l'idée je pense. Oui, c'est sûr que ça sort, mais la vraie raison pourquoi qu'on en demande un traitement spécifique c'est l'ampleur en question. C'est les coûts. Si le programme de francisation nous coûtait dix mille dollars (10 000 \$) on n'en ferait pas un cas ici ce matin là. C'est qu'on parle d'un montant significatif. C'est hors de la normale, c'est des montants importants puis d'être obligé de respecter la Charte de la langue française, c'est, c'est une obligation légale que Gazifère doit respecter comme toute autre règle légale, loi fiscale, exemple, qui fait partie du coût de service et qu'on, qu'on récupère dans nos tarifs. Ce n'est pas différent là. Ça serait inacceptable de penser que l'actionnaire doit assumer ces coûts-là.

Q. [100] Puis est-ce qu'il y aurait certaines actions qui auraient pu être entreprises au cours des dernières années au niveau de la francisation même en l'absence de la décision de l'Office de la

langue française?

R. Comme monsieur Leblanc l'a précisé ce matin, effectivement on en a fait des, des mesures un petit peu en préparation dans le sens qu'on, on, quand on a changé notre système de facturation, on s'est assuré que le système de facturation était pour être en version française. Si on n'avait pas, si on n'avait pas fait ça, je vais vous dire que la demande ce matin elle aurait été encore plus grosse. Ça fait que, on en a tenu compte dans notre opération courante.

Q. [101] Parfait. Je vais vous référer maintenant à la pièce B-0155 qui est Gazifère 23, document 3, pages 1 et 2, qui sont en fait les réponses 1.1 et 1.3. Donc Gazifère répond que oui :

Gazifère a reçu l'approbation de son programme de francisation par l'Office le douze (12) octobre deux mille douze (2012). La lettre de l'Office est datée du quatre (4) octobre deux mille douze (2012). De plus, Gazifère ne peut toujours pas déterminer avec certitude, à ce point-ci, quand les dépenses seront effectivement encourues durant les vingt-quatre (24)

prochains mois puisque pour certains volets du programme il reste encore certaines décisions à prendre quand à l'approche qu'elle préconisera.

Pouvez-vous un petit peu détailler les obligations réglementaires et légales de Gazifère relatives à la francisation de ses activités pour les vingt-quatre (24) mois qui suivent la décision rendue par l'Office. Qu'est-ce que ça implique concrètement?

12 h 08

Mr. JAMIE LEBLANC :

- A. We have to complete the program and have it in place by December first (1st), two thousand fourteen (2014).
- Q. [102] Puis est-ce qu'il s'agit d'une obligation de résultats à l'intérieur des 24 prochains mois? Est-ce qu'il faut que tout soit terminé dans les 24 prochains mois?
- A. That is our current obligation, yes, with... that is the program that the Office approved and to which we now must deliver.
- Q. [103] Puis est-ce que Gazifère a l'obligation d'encourir tous les coûts nécessaires pour que la totalité des mesures prévues à son programme soient complétées au cours de la même période de 24 mois?